



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

02 décembre 2020

Etaients présents :

Me Durecu, Mr Blondel, Me Vanier, Me Brulin, Me Geulin, Me Lecarpentier
Me Morisse, Mr Vauchel, Me Gueroult, Me Schuft, Mr Courseaux

Etaients excusés :

Mr Remond, Me Lesauvage, Mr Carliere,



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

Ordre du jour :

Présentation Affaires sociales

Présentation Générale
Convention Territoriale Globale (CAF)
Petite Enfance (RAM-LAEP-EAJE)
Jeunesse (ACM + projet Manneville)
Transports scolaires

Projet à venir

Projet EFS
Pole Multiservices



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES 02 décembre 2020

Le Pôle Affaires Sociales

Le Pôle Affaires Sociales a en gestion :
La Petite Enfance,
La Jeunesse,
Les Transports Scolaires,

Il est constitué d'une équipe de :

	Missions	Nbre d'agents
Direction	Administration générale	1
Secretariat	Secretariat général	1
Service Petite Enfance	RAM-LAEP-Coordination	3
Service Jeunesse	ACM	De 1 à 22 agents
Accueil 4C	Transports scolaires	1 agent

Le pôle est situé dans la partie administrative du Dojo Communautaire.



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES 02 décembre 2020

Le Pôle Affaires Sociales

Les principaux partenaires sont :

- La Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime,
- La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,
 - Le Département de Seine Maritime,
- L'UTAS « entre Seine et Mer » et les services de la PMI,
 - Les Communes du territoire,
 - L'association les Pitchouns.

Le principal financeur étant la Caisse d'allocations Familiales de Seine Maritime au travers de la Convention Territoriale Globale (CTG) et des différentes Convention d'Objectifs et de Financement (COF) propres à chaque dispositif.



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

La Convention Territoriale Globale (CTG) :

La CTG, contractualisation entre la CAF de Seine Maritime et la 4C, a pour objet :

- D'identifier les **besoins prioritaires** sur la communauté de communes,
- De définir **les champs d'intervention à privilégier** au regard de l'écart offre/besoin et des priorités des signataires,
- **D'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle** afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Un diagnostic a été établi conjointement entre la CAF et la 4C.

Il ressort au travers de ce dernier, les objectifs partagés suivants.

Durée de 4 ans

La Convention Territoriale Globale (CTG) :



La CTG est basée sur 6 grands axes qui sont :

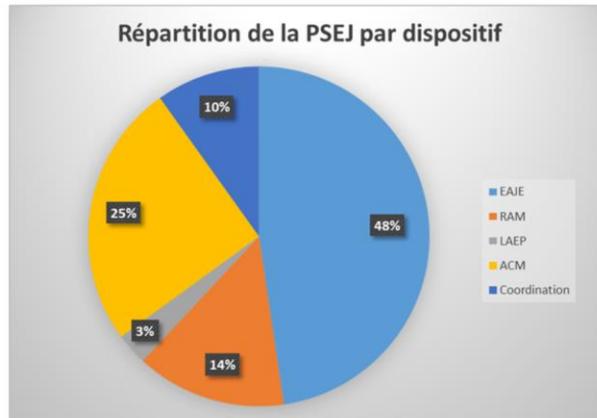
- **L'accès aux droits**, avec pour projet la création d'un Pôle Multiservices, intégrant des services Petite Enfance et un Espace France Services
- **La Petite Enfance**, avec le développement des services Relai Assistants Maternels (RAM), Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), Etablissement d'Accueil du Jeune Enfants (EAJE)
- **La Jeunesse**, avec le développement des accueils Collectifs pour Mineurs (ACM), Potentiellement le développement de l'offre à destination des + de 13 ans
 - **La Parentalité**, avec le développement du LAEP
- **L'animation de la Vie Sociale**, dynamisme associatif potentiellement la création d'un espace de vie Sociale,
- **L'accès aux loisirs**, dispositif Pass'Sport Vacances et autres dispositifs à destination des familles



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

Les contractualisations avec la CAF

En 2020, c'est 181 556,20 € de financement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse



Décomposition :

EAJE	86 538,08 €
RAM	25 875,41 €
LAEP	5 512,02 €
ACM	45 739,83 €
Coordination	17 890,86 €

Le contrat enfance jeunesse est contractualisé jusqu'en 2022. ce sera le dernier sous cette forme. Les bonus « territoires Ctg » prennent le relais de la prestations de service enfance-jeunesse (Pesj).

Pour les collectivités signataires d'un Cej, l'enveloppe globale qu'elles touchaient dans ce cadre ne changera pas. C'est la répartition de cette somme entre les équipements qui, lui, va évoluer, ainsi que le mode de calcul, qui est simplifié. La Cnaf cherche en effet à rééquilibrer les financements entre équipements, pour plus d'équité territoriale. Ce mécanisme de lissage va ainsi permettre à des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) créés avant le Cej de percevoir des financements, au prorata du nombre de places. Sur un même territoire de compétence, tous les Eaje financés par la collectivité compétente en matière de petite enfance percevront donc la même subvention par place, qu'ils soient associatifs ou communaux. La même logique prévaut pour les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) au prorata des heures d'accueil, ou pour les relais d'assistants maternels (Ram) au prorata des équivalents temps plein.

Cela permet à la fois une meilleure prévisibilité pour chaque équipement, qui connaît les montants à l'avance, et une plus grande rapidité de traitement par les Caf puisque les calculs reposent sur des unités d'œuvre, déjà transmises par les gestionnaires pour le calcul des prestations de service. Les subventions seront versées directement au gestionnaire de l'équipement ou du dispositif.



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

Les contractualisations avec la CAF

En 2020, c'est 51 965,43 € de financement dans le cadre des prestations de services ordinaires
(La PSO RAM est basée sur l'année 2019, elle n'a pas encore été calculée pour 2020)



RAM 32 267,98 € (2019)
ACM 16 906,73 €
LAEP 2 790,72 €

La PSO sur le RAM est calculée sur le nombre d'ETP indispensable au bon fonctionnement de la structure. Concernant les ACM et les EAJE, elle est calculée sur le nombre d'heures/enfant présents sur la structure.
La PSO LAEP du nombre d'heures de séances annuelles effectuées avec une prise en compte des temps de préparation à hauteur de 50% du volume d'heures d'ateliers.



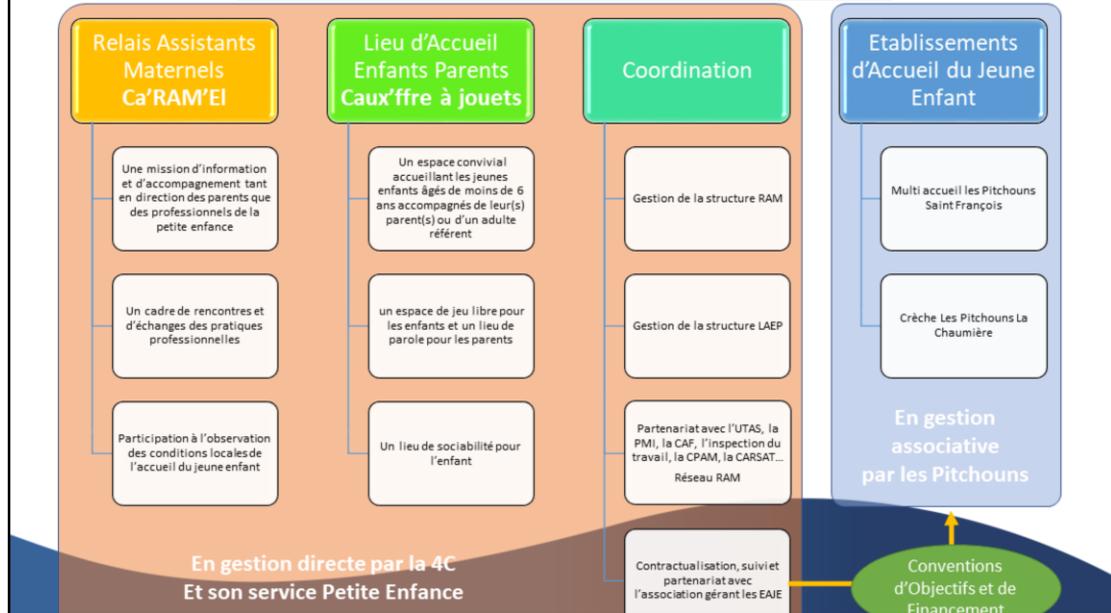
COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

LA PETITE ENFANCE



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

La déclinaison de la Petite Enfance sur le territoire



RAM

Informations :

En direction des parents

- Les Ram informent les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire concerné. Au-delà de cette information généraliste, ils peuvent également être des lieux de centralisation des demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques(3), accueil d'un enfant en situation de handicap), et orienter, sur des critères objectifs, les familles, vers un mode d'accueil correspondant.
- Les Ram délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Ils sensibilisent les parents sur leur rôle d'employeur et notamment sur les obligations qui en découlent (embaucher des salariés agréés, effectuer des déclarations conformes à l'activité exercée, etc.).

En direction des professionnels

- tous les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants quant aux conditions d'accès et d'exercice de ces métiers ;
- les assistants maternels sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre ;
 - les futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la petite enfance. En outre, les Ram délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés pour des questions

spécifiques.

Cadre de rencontres et d'échanges

- Les Ram constituent un lieu d'échanges et de rencontres ouverts aux parents, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants.
 - Les Ram ne sont pas chargés de la formation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile mais ils contribuent à leur professionnalisation (groupes d'échanges entre professionnels, etc.).

Pour ce faire, ils s'appuient sur l'organisation : • de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents ;

- d'activités d'éveil en favorisant le décroisement entre les différents modes d'accueil (recherche de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc.) ;
 - d'actions favorisant le départ en formation continue.

A travers ces deux grandes missions, les Ram participent à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant.

La déclinaison des axes précités s'articule autour de quatre grands principes :

- la neutralité dans la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil ;
- la neutralité dans l'information et l'accompagnement de la relation employeur/ salarié ;
- la participation des professionnels (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile) sur la base du volontariat et de l'accord des familles (s'agissant de la participation des enfants) ;
 - l'ouverture du service à l'ensemble de la population ;
 - la gratuité.

Observation

Recueil de données de territoire sur les modes de garde, les besoins, l'offre... orientant les élus sur la définition et la construction de la politique Petite Enfance),

LAEP

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le Laep est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le Laep favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir

ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.
Structure souple, le Laep se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.

EAJE

Mode de garde collectivité type crèche sur la Chaumière à Bréauté (20 places) et type Multiaccueil (Halte garderie + crèche) sur Saint Francois à Goderville (20 places) géré par les Pitchouns

Vient en complément des Maisons d'Assistantes Maternelles (BDGC, Ecrainville)



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

La déclinaison de la Petite Enfance sur le territoire



Tout au long du 1^{er} confinement le RAM a été présent afin de répondre aux diverses questions des Assistantes Maternelles et Parents Employeurs (chômage partiel, contrat, conflit...).

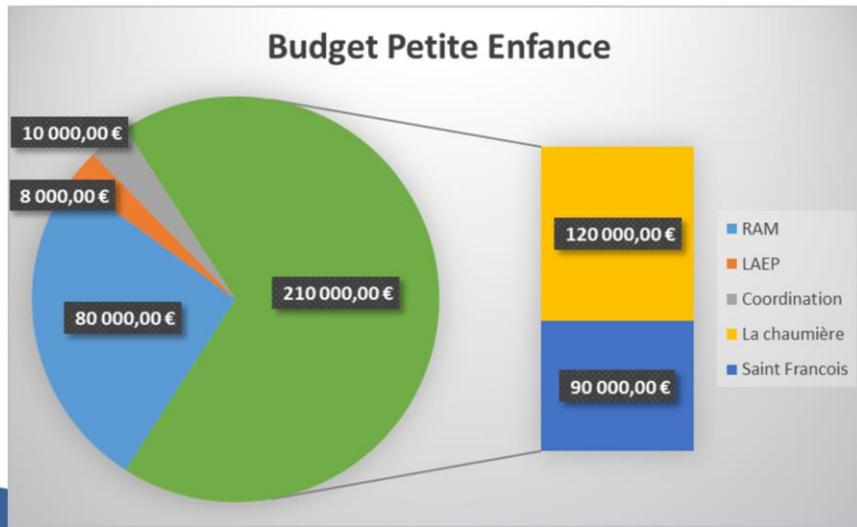
Il restait accessible par téléphone et par mail. Il en est de même sur le second confinement avec la possibilité de prise de rdv sur site.

Les ateliers collectifs pour le RAM et massage bébé ont été fermés durant les deux confinements. Il en est de même concernant le LAEP.



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

Budget Petite Enfance: 308 000 €
Dont environ 50 % à charge de la 4C et 50 % à charge de la CAF



Rappel Financement CAF PE

EAJE PSEJ : 86 538,08 €
RAM PSEJ : 25 875,41 € PSO : 32 267,98 € (2019) = 58 143,39 €
LAEP PSEJ : 5 512,02 € PSO : 2 790,72 € = 8 302,74 €
Coordination PSEJ : 2 981,80 €



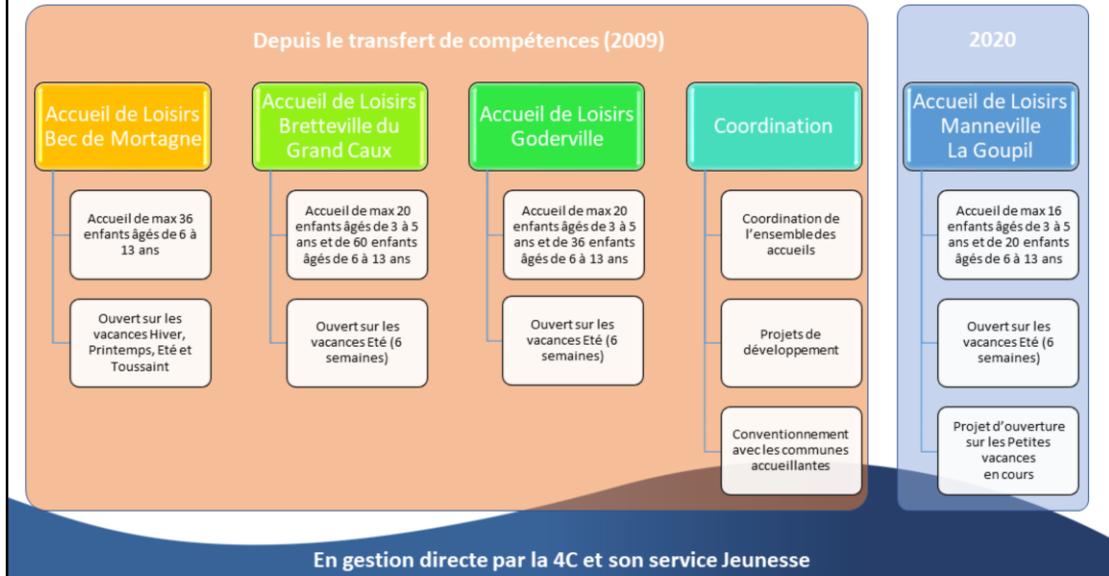
COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

LA JEUNESSE



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

La déclinaison de la Jeunesse sur le territoire



Les accueils de loisirs ont été ouverts sur l'ensemble des périodes hormis pour les vacances de Printemps (1^{er} confinement).

Un accueil a été mis en place sur ces vacances exceptionnellement afin de proposer un mode de garde pour les personnels indispensables à la gestion de crise.

5 enfants ont été accueillis sur cette période.

Un accueil sur Manneville la Goupil, en partenariat avec le SIVOS des 4 Clochers, a été proposé sur l'été afin de répondre aux protocoles sanitaires, de répartir la charge sur plus de sites et d'éviter un maximum les brassages.



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

Sur l'été 2020, un accueil a été développé sur **Manneville La Goupil** en partenariat avec le SIVOS des 4 Clochers.
Cet accueil a permis de répartir la charge des ACM sur 4 accueils au lieu de 3
et de proposer un nouveau site à l'ouest du territoire

En temps normal,

ACM Bec de Mortagne, 36 enfants de 6 à 13 ans max accueillis sur 8 semaines,
ACM Bretteville du Grand Caux, 20 enfants de 3 à 5 ans & 60 enfants de 6 à 13 ans max accueillis sur 6 semaines,
ACM Goderville, 20 enfants de 3 à 5 ans & 36 enfants de 6 à 13 ans max accueillis sur 6 semaines,
Soit une capacité totale de 40 enfants de 3 à 5 ans et 132 enfants de 6 à 13 ans

Sur l'été 2020,

ACM Bec de Mortagne, 20 enfants max accueillis sur 8 semaines
ACM Bretteville du Grand Caux, 16 enfants de 3 à 5 ans & 44 enfants de 6 à 13 ans max accueillis sur 6 semaines
ACM Goderville, 16 enfants de 3 à 5 ans & 33 enfants max accueillis sur 6 semaines,
ACM Manneville La Goupil, 16 enfants de 3 à 5 ans & 22 enfants de 6 à 13 ans max accueillis sur 6 semaines,
Soit une capacité totale de 48 enfants de 3 à 5 ans et 124 enfants de 6 à 13 ans

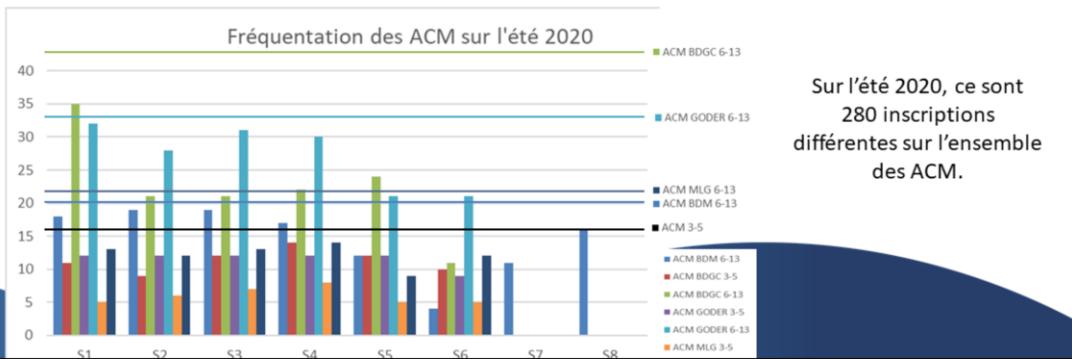
Capacité des accueils :
172 enfants en temps normal,
168 enfants été 2020,



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

Participation aux accueils sur l'été 2020

		S1			S2			S3			S4			S5			S6			S7			S8			Enfant Diff
		Ins	Cap	Tx																						
ACM BDM	6-13	18	20	90%	19	20	95%	19	20	95%	17	20	85%	12	20	60%	4	20	20%	11	20	55%	16	20	80%	44
ACM BDGC	3-5	11	16	69%	9	16	56%	12	16	75%	14	16	88%	12	16	75%	10	16	63%							26
ACM BDGC	6-13	35	44	80%	21	44	48%	21	44	48%	22	44	50%	24	44	55%	11	44	25%							61
ACM GODER	3-5	12	16	75%	12	16	75%	12	16	75%	12	16	75%	12	16	75%	9	16	56%							29
ACM GODER	6-13	32	33	97%	28	33	85%	31	33	94%	30	33	91%	21	33	64%	21	33	64%							70
ACM MLG	3-5	5	16	31%	6	16	38%	7	16	44%	8	16	50%	5	16	31%	5	16	31%							18
ACM MLG	6-13	13	22	59%	12	22	55%	13	22	59%	14	22	64%	9	22	41%	12	22	55%							32



Sur l'année 2020, le taux moyen de remplissage des accueils est de 59% contre 72% en 2019 et 2018.

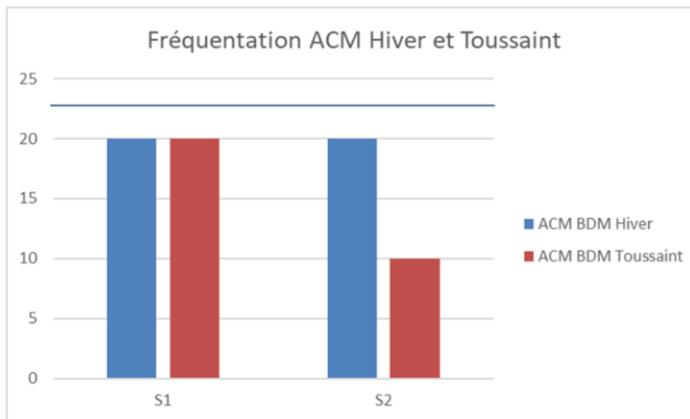
Cette baisse de fréquentation est due pour majeure partie à la crise sanitaire. Congés des parents, craintes sur l'accueil en collectivité par rapport à la crise COVID...

Avec une offre plus conséquente proposée au – de 6 ans (20 places en plus sur Goderville depuis 2017), les frateries qui allaient avant sur le centre de Bretteville se répartissent désormais entre Goderville et Bretteville, Manneville depuis cette année. Il serait judicieux au vu des répartitions de charges depuis 2-3 ans sur les accueils, de réviser les capacités de chacun afin de répondre au mieux au besoin et d'optimiser les fonctionnements des accueils (RH...). Une étude sera menée sur ce sujet afin de proposer une nouvelle répartition en terme de capacités en corrélation avec le développement potentiel de l'accueil de Manneville la Goupil.



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

Participation à l'accueil de Bec de Mortagne sur Hiver et Toussaint 2020



Seul l'ACM de Bec de Mortagne est ouvert sur les vacances d'hiver, de Printemps et de Toussaint pour 24 enfants max de 6 à 13 ans.
(Covid-19 : max 20 enfants)

Durant le confinement, un accueil pour les personnels indispensables à la gestion de crise à été ouvert sur Goderville exceptionnellement.

5 enfants différents ont été accueillis.

Un accueil sur Goderville est mis en place sur le 1er confinement pour les personnes indispensables à la gestion de crise :

Les agents de la collectivité (Petite Enfance, MNS, directeur ACM, Éducateurs sportifs vacataires) ont contribué à la mise en place de cet accueil durant le confinement.

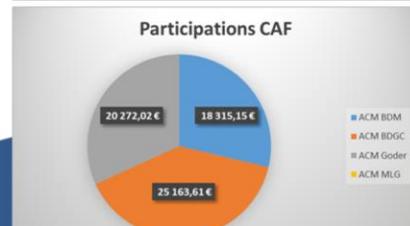
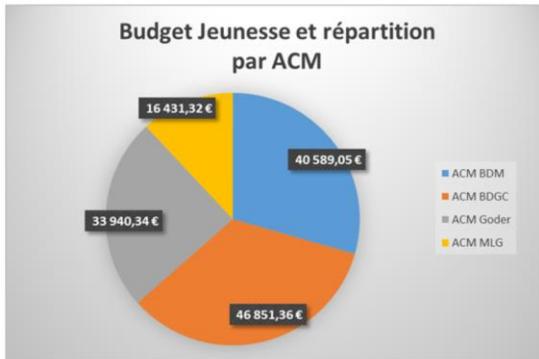
La commune de Goderville a prêté gracieusement ses locaux.

L'accueil de Bec de Mortagne sur l'année 2020 connaît malgré la situation sanitaire un bon taux de fréquentation (2^{ème} semaine des vacances de Toussaint moins fréquentée)



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES 02 décembre 2020

Budget Jeunesse: **137 812,07 € (extraction comptable au 30/11/2020)**
Dont 35 297,20 € à charge des familles,
45 739,92 € (PSEJ) et 16 906,73 € (PSO) pris en charge par la CAF (62 646,65 €)
Soit un reste à charge pour la collectivité d'un peu moins de 40 000 €



Les participations CAF sont répartis sur 3 accueils
L'ACM de Manneville La Goupil étant un multi sites
dépendant de l'ACM de Bec de Mortagne



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

Le SIVOS des Trois Clochers a été sollicité
afin d'étudier l'opportunité d'une ouverture d'un ACM
à destination des 3-5 ans et des 6-14 ans durant les petites vacances scolaires.

**25 familles représentant 51 enfants âgés de 3 à 13 ans ont sollicité le service Jeunesse
concernant le besoin d'un mode de garde sur les petites vacances et les mercredis durant l'année scolaire.**

Seul l'ACM de Bec de Mortagne, situé à l'est du territoire est ouvert durant les petites vacances (Hormis Noël)
et aux enfants âgés de 6 à 13 ans.

Une journée enfant coûte environ 37 € en moyenne
avec un reste à charge moyen pour la collectivité entre 15 € et 16 €.

L'ouverture d'un ACM 3-13 ans sur les petites vacances permettrait de répondre partiellement
aux besoins des familles.

Le SIVOS des 4 Clochers a été sollicité quant à la mise en place d'un accueil sur
l'école de Manneville La Goupil durant les petites vacances scolaires.
Un besoin est pointé sur le territoire en terme de mode de garde pour les 3-13 ans
durant les petites vacances et le mercredi.

Pour information, dans le cadre du développement d'un accueil :
Sur une base capacitaire de 16 enfants de 3-5 ans + 20 enfants de 6-13 ans
Durant les 6 semaines de petites vacances scolaires (1 080 j/e ou 8 640 h/e)
Le budget serait d'environ 38 000 €, en terme de recettes, nous pourrions escompter
environ 11 000 € de participation familiales et environ 4 752 € de Pso
Il n'y aurait pas de financement de la CAF sur le contrat Enfance Jeunesse, celle-ci
ayant actuellement pour objectif le développement de la Petite Enfance.

Nous sommes en attente du retour du SIVOS des 4 clochers sur la possibilité de mise
à disposition de leur structure.

Mr Blondel transmet qu'il est prêt à étudier avec la communauté la possibilité de la
mise en place d'un accueil sur les mercredis sur sa commune afin de répondre au
besoin (des parents sont venus vers lui pour solliciter ce type d'accueil)
Aujourd'hui, aucun accueil sur la collectivité n'est proposé pour les 3-5 ans sur les
périodes de petites vacances et mercredis
Seul l'accueil de Bec de Mortagne ouvre sur les petites vacances pour les 6-13 ans.

A ce jour, la 4C ne propose pas d'actions à destination des jeunes de + 13 ans (hormis le Pass'Sport Vacances). Il serait pertinent d'étudier le potentiel et la possibilité de la mise en place d'actions à destination de ce public. (actions ponctuelles, accueil jeune, aide à la formation BAFA...)



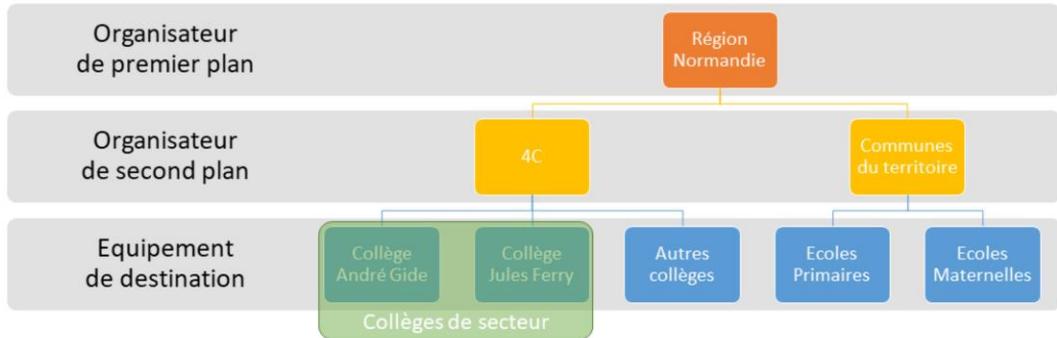
COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

LES TRANSPORTS SCOLAIRES



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES 02 décembre 2020

Les Transports Scolaires sont une compétence Région Normandie.
Celle-ci est déléguée à la Communauté pour ce qui concerne le Transports des collégiens du territoire.
La 4C est de fait organisateur secondaire en matière de transports scolaires à destination du collège.





COMMISSION AFFAIRES SOCIALES 02 décembre 2020

La 4C, lors du Conseil Communautaire du 11 mars 2020,
a acté la prise en charge à hauteur de 50 % du coût des transports scolaires
pour les collégiens domiciliés sur le territoire Campagne de Caux et quelle que soit leur affectation.
Coût pour les familles hors prise en charge 4C :

Tarif externe et ½ pensionnaire : 120,00 €
Tarif interne : 60,00 €
Tarif Solidaire (QF inférieur à 500€) : 60,00 €

Destination	Inscrits en tarif solidaire	Inscrits en tarif Normal	Total
Collège André Gide	26	450	476
Collège Jules Ferry	3	52	55
Autres collèges	2	66	68
TOTAL	31	568	599

pour un montant prévisionnel à charge de la 4C de 35 120€.
(extraction page 3 – Région Normandie)

Autres collèges :

Collège Eugène Delacroix 2, Collège François Villon 1, Collège Institution SainteCroix 3, Collège Jacques Monod 3, Collège Paul Bert 2, Collège privé la Providence 51, Collège SainteGeneviève 6,

Il est rappelé que dans le cadre de l'harmonisation des Transports scolaires au niveau de la Région, la prise en charge se fait désormais pour l'ensemble des collégiens du territoire et ce quelque soit leur affectation.

Mr Blondel souhaite réitéré la demande qu'il avait fait en Conseil Communautaire de mars 2020 concernant les transports scolaires.

Il expose que les familles Godervillaises n'usent pas des transports scolaires, le collège étant sur Goderville et de fait ne sont pas soumis à une facturation à ce titre. Il exprime que pour des questions d'égalité de traitement au sein de l'ensemble de l'EPCI, il serait judicieux que la 4C prenne intégralement le reste à charge et que ceux-ci soit gratuit pour les familles du territoire.



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

Le Projet Espace France Services

Les types d'usagers du numérique

Le saviez-vous ?





COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

1 personne sur 5 éprouve des difficultés à accomplir des démarches administratives courantes.

54% de la population rapporte des difficultés pour résoudre un problème avec une administration ou un service public.

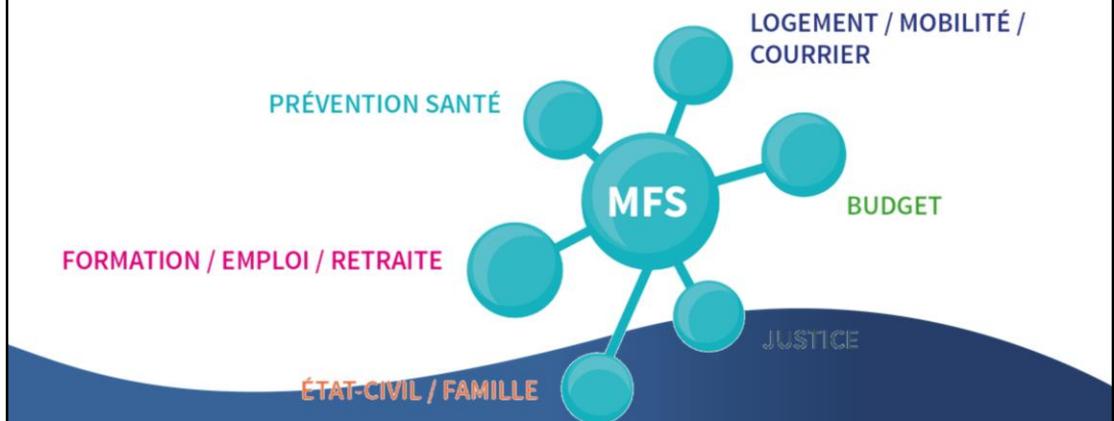
12% de ces personnes abandonnent leurs démarches.

(Source défenseur des droits 03/2017)



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

L'Espace France Services est un lieu de proximité dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne autour d'un « bouquet de services » adapté aux besoins identifiés du territoire.



le futur Espace France services permettra d'accueillir les familles, contribuables du territoire et de leur transmettre un premier niveau d'information au travers des agents d'accueil EFS.

Ces agents seront formés par les différents partenaires. Ils auront pour charge d'accompagner les usagers dans leur démarche et de transmettre diverses informations (création de compte internet, d'accès à ceux-ci, prise de rdv pour le compte des partenaires...).

Des bornes informatiques permettront aux personnes ne disposant pas de l'outil numérique de venir faire leur démarche sur l'EFS, les agents EFS pourront accompagner les personnes éprouvant des difficultés avec le numérique.

De plus, les partenaires pourront proposer des rdv sur site ou en Visio conférence (fonction des partenaires) pour répondre aux questionnement des contribuables.

L'EFS n'a pas vocation à reprendre les missions de proximité des mairies mais d'accompagner et d'orienter les familles vers les services souhaités en disposant d'un premier niveau d'informations.



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES 02 décembre 2020

Chaque Français doit pouvoir accéder à un Espace France Service en moins de 30 minutes.



- Il doit être ouverte au minimum: **24H/semaine - 5 jours/ semaine**,
> Sur des **horaires compatibles** avec les horaires de travail des administrés.



- L' EFS doit être **accessible** aux personnes à mobilité réduite.

Il doit disposer :



- D'espaces d'accueil, d'attente et de confidentialité.



- D'un accès libre et gratuit à un point numérique

- D'une connexion internet de qualité constante

- D'un espace de Visio-conférence



- De 2 agents formés



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

Un projet en 2 étapes :

L'ouverture d'un espace France Services sur les locaux actuels
de la perception de Goderville,

Incluant un point info tourisme & culture
(ou office de tourisme, possibilité de labellisation)

qui sera transféré dans une second temps sur le Pôle Multiservices
situé rue Saint Jacques (friche Jeeh Pneu)



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

Le Projet Pôle Multiservices



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
02 décembre 2020

*La 4C a acté le développement et la construction
d'un pôle Multiservices qui sera situé rue Saint Jacques à Goderville
(friche Jeeh Pneu).*

*La parcelle « Jeeh Pneu » a été acquise en partenariat avec
L'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie)*

*Les études de dépollution et démolition sont en cours de finalisation
et seront portées par l'EPFN.*

*L'Assistant Maitrise d'Ouvrage a été contractualisé
et les études de programmation sont en cours.*

*La contractualisation de la Maitrise d'œuvre (MOE)
passera par un concours restreint de MOE.*



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES 02 décembre 2020

Le Pôle Multiservices, ce sera :

- Un Etablissement d'accueil du Jeune Enfant
- Un Relai Assistants Maternels
- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Un Office de Tourisme
- Un Espace France Services
- Un espace de coworking

d'une surface approximative de 1000 m², situé rue Saint Jacques à Goderville



ESPACE
FRANCE
SERVICES
LE BOUQUET
DE SERVICES

- Formation, emploi et retraite
- Prévention santé, handicap
- État civil et famille
- Espace Public Numérique
- Maison de Justice et du Droit
- Budget, impôts
- Logement, mobilité et courrier
- Energie

L'espace France Services inclura la Mission Locale et potentiellement le Comité Cantonal d'Aide à Domicile (CCAD).



Un pole multiservices :

Un lieu unique, situé en centre-ville, à proximité directe de la salle culturelle La Ficelle et de la Résidence Autonomie La Chenaie, non loin des écoles maternelles et primaires de la ville de Goderville ; au sein de la rue Saint Jacques, secteur revu en une rue semi piétonnière permettant la liaison douce entre différents équipements communautaires et communaux structurants, permettant de mutualiser des espaces parking.

Un lieu de vie où jeunes et moins jeunes se rencontreront au travers des différents services offerts : mode de garde individuels et collectifs, lieu d'accueil des familles ; lieu d'information tourisme, culture, services ; intégration des 9 partenaires obligatoires au travers de l'espace France Services et de partenaires complémentaires tel que la mission locale, les services d'aides à domicile ; projet d'espace de coworking.

Un espace mutualisé incorporant bureaux, salle de réunion équipé en visio conférence, espace d'accueil, espace coworking...

Un espace numérique et connecté de proximité répondant à la fracture numérique (d'accès et d'usage) équipé en ordinateurs, espace de confidentialité, accompagnement par les personnels formés

Il est envisagé de greffer à ce projet une salle de réunion qui pourrait

accueillir les réunions de Conseil Communautaire.

9 partenaires obligatoires : La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques

Estimation Budget Travaux 1 500 000 € HT